



Non renouvellement de bail ,abus de faiblesse en rapport de mon h

Par **zeen**, le **27/02/2012** à **15:07**

Bonjour.

Mon bail expire le 06 Mai 2012 et souhaite le conserver.La société de ma propriétaire est une SCI ETUDIANTE or cette dernière loue à des gens qui comme moi ne sont pas étudiants et elle souhaite maintenant revenir à des

locataires etudiantes en pretextant des abus et autres problèmes non avérés à mon sujet et sans preuves(ainsi qu'aux autres locataires non étudiants).

Elle ma demandée il-y-a peu de faire une attestation sur l'honneur(que j'ai faite,comme un idiot.)pour attester ,que si on avait à ce plaindre de moi

le bail du 06 Mai 2012 ne serait pas reconduit sans préavis.Je suis bénéficiaire d'une pension d'invalidité à 80°.

Ma question est:peut-elle maintenant me mettre dehors a la prochaine signature sans préavis avec;soit par faux témoignages ,ou autres malveillances?Si oui que dois-je faire?

Je crains que cette Dame ne soit capable de coups tordus pour arriver à ces fins.Comment me protéger et que dois-je faire pour anticiper les problèmes à venir?

Cette attestation écrite de ma main n'est-il pas un abus de faiblesse car j'ai un handicap ? D'avance merci à vous.Salutations

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012** à **15:09**

Bonjour, de quel type est votre bail, meublé, non meublé ? cordialement